



VARENNES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 833-1 modifiant le règlement 833 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 afin de porter le montant de la taxe de 0,46 \$ à 0,52 \$ et d'ajouter un mécanisme d'indexation annuelle de celle-ci

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du conseil municipal de la Ville de Varennes le 6 novembre 2023.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 novembre 2023.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 14 novembre 2023.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

▼
Hôtel de ville
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655

▼
Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gaultier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949

▼
Garage municipal
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636